



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISSON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

**Délibération n°2018/004264**

**Rapport n°3.5 - Zone du Noret – Révision du Plan de financement prévisionnel**

## Zone du Noret – Révision du Plan de financement prévisionnel

**Rapporteur** : Bernard GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant du BP 2018 : 544 519,84 €
Budget annexe de la Zone d'activité du Noret	Montant de l'opération : 664 519,84 €
<b>Sous réserve de vote de la DM 1 2018</b>	

### Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités économique du Noret à Mamirolle un plan de financement prévisionnel a été voté en octobre 2006 et ajusté par délibération en février 2007, puis février 2016. Compte tenu des aménagements faits et restant à réaliser, il convient de réviser ce plan. Ces ajustements conduisent à une augmentation des dépenses prévisionnelles et par conséquent à une augmentation de la contribution du Grand Besançon au travers du versement d'une subvention d'équilibre représentant 8,71 € HT/m<sup>2</sup> vendu.

### I. Contexte

La zone d'activités économiques du Noret, située à Mamirolle, a été déclarée d'intérêt communautaire le 12 juillet 2004. Elle fait l'objet d'un projet d'aménagement qui intègre la réalisation d'un nouveau lotissement sur une surface de 5 ha et la création d'une voirie de bouclage en continuité de l'existante. En vue de l'aménagement de cette zone, il a été ouvert un budget annexe au budget principal de la CAGB en 2007 intitulé « zone d'activités du Noret ». Ce budget fait l'objet du versement d'une avance remboursable du budget principal depuis 2014 et du versement d'une subvention d'équilibre.

Ce plan de financement a déjà été révisé en 2016 et doit faire l'objet d'une nouvelle révision pour intégrer un surcoût lié aux travaux de redécoupage de plusieurs lots dont la morphologie et la surface les rendent difficilement commercialisables aujourd'hui.

### II. Plan de financement révisé (Février 2016)

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Montant prévu (en € HT)	Taux (en %)	Financier	Montant prévu (en € HT)	Taux
Acquisitions foncières	132 010	10 %	Cessions de terrains	900 000	70 %
Etudes	32 613	3 %	CAGB	315 536	24 %
Travaux	1 122 430	87 %	CG25	65 377	5 %
Frais financiers	4 417	0,3 %	Régularisations comptables*	10 557	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 470</b>	<b>100</b>		<b>1 291 470</b>	<b>100</b>

Le coût total de ce projet révisé, après déduction des subventions et régularisations comptables s'élève à 1 215 536 €. Il en ressort un coût de revient au m<sup>2</sup> ou au prix de revient HT cessible, après subvention de 24,31 HT/m<sup>2</sup>.

### III. Nouveau Plan de financement proposé

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Montant prévu (en € HT)	Taux (en %)	Financeur	Montant prévu (en € HT)	Taux
Acquisitions foncières	122 010	9%	Cessions de terrains	900 000	65%
Etudes	33 993	2%	CAGB	435 536	29%
Travaux	1 243 550	88%	CG25	65 377	5%
Frais financiers et frais divers	11 917	1%	Régularisations comptables*	10 557	1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 411 470</b>	<b>100</b>		<b>1 411 470</b>	<b>100</b>

\*annulations de rattachements

Dans le cadre de révision du plan de financement de la zone d'activité, le montant prévisionnel des travaux est augmenté de 120 K€. Cette augmentation est liée à la réalisation de travaux qui permettront le redécoupage de plusieurs lots dont la morphologie et la surface les rendent difficilement commercialisables aujourd'hui. Le découpage validé induit la réalisation de travaux supplémentaires pour la viabilisation de tous les lots, notamment pour l'assainissement, ce qui explique ce surcoût par rapport à ce qui avait été évalué en 2016.

A noter que des travaux ont déjà été réalisés à hauteur 1,034 Millions d'€.

Le coût total de ce projet révisé, après déduction des subventions et régularisations comptables s'élève à 1 335 536 €. Il en ressort un coût de revient au m<sup>2</sup> ou au prix de revient HT cessible, après subvention de 26,71 € HT/m<sup>2</sup> pour une surface cessible de 50 000 m<sup>2</sup>.

Afin de favoriser le développement économique du territoire de la CAGB en pratiquant un prix de vente similaire aux zones d'activités, présentant des caractéristiques semblables, la CAGB a fixé le prix de vente de ces parcelles à 18 €HT/m<sup>2</sup> (délibération du 16 février 2007). Par conséquent, le produit des ventes de terrains aménagés de cette zone ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses engagées.

Il a été délibéré que le budget principal de la CAGB alloue une subvention d'équilibre au budget annexe de la zone d'activités du Noret estimée à 315 536 € (délibération 18 Février 2016).

Compte tenu de l'augmentation des dépenses et par conséquent de l'augmentation du coût de revient au m<sup>2</sup>, la subvention d'équilibre doit être augmentée de 120 000 €. La participation de la CAGB s'élève donc à 435 536 € soit 8,71 € / m<sup>2</sup>.

**Mmes C. CUINET et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du plan de financement prévisionnel de la Zone du Noret.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 6



Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président